

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE A DISTANCE
SICAD

Guide du citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le citoyen
Référence : Arrêté du Ministre en date du
Comme modifié par l'arrêté en date du
(Journal officiel de la République Tunisienne n°en date du

Organisme : Agence Nationale de Protection de l'Environnement

Domaine d'activité : Protection de l'Environnement

Objet : Avis sur l'étude technique de dépollution

Conditions d'obtention
Etude réalisée par un bureau d'études spécialisées ou experts

Pièces à fournir
- Etude technique de dépollution

Etape du Service	Intervenants	Délai
- Examen de l'étude technique de dépollution	- Agence Nationale de Protection de l'Environnement	- (3) Trois mois maximum pour avis

Lieu de dépôt du dossier
Service: Bureau d'Ordre Central : Agence Nationale de Protection de l'Environnement
Adresse : 12 Rue du Cameroun 1002 Tunis – Le Belvédère.

Lieu d'obtention du Service
Service: Direction dépollution à l'Agence.
Adresse : 12 Rue du Cameroun 1002 Tunis – Le Belvédère.

Délai d'obtention du service

- (3) Trois mois maximum de la date de dépôt du dossier complet

Référence législative/ou réglementaire

- Décret n° 2120 de l'année 1993 en date du 25 Octobre 1993 concernant les conditions et modalités d'intervention du Fond de Dépollution et surtout le paragraphe 2 de l'article six pour les sociétés qui demandent l'intervention du Fond de Dépollution.
